

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

23 AOUT 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DECISION DU MAIRE N°2022/165

(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Formation le 21 novembre 2022 pour le service finance - Module : Clôture d'exercice

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant par délégation du Conseil Municipal n°2020/049 du 11 juin 2020,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le devis en date du 30 juin 2022 de CIRIL group, 49 avenue Albert Einstein – BP 12074 – 69603 Villeurbanne cedex,

DECIDE

Article 1 : L'organisation de la formation module : clôture d'exercice le 21 novembre 2022 par CIRIL group, 49 avenue Albert Einstein – BP 12074 – 69603 Villeurbanne cedex, pour deux agents de la direction des finances et des moyens généraux.

Article 2 : La participation de la collectivité aux frais de la prestation est de 650.00 € TTC.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Pontoise,
- Madame la Trésorière de l'Isle Adam,
- CIRIL group,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise,

Le 18 août 2022

Le Maire



Pierre-Edouard EON

Vice-président du conseiller Départemental
du Val d'Oise

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 18/8/2022
et de la publication le 23/8/2022
A Méry sur Oise, le 25/8/2022

Pour le Maire et par délégation,
Thierry LAMBART

Directeur Général des Services

MAIRIE DE MERY SUR OISE
14 Avenue Marcel Perrin
BP 60001
95540 MERY SUR OISE

A l'attention de Madame VO

Devis n° 2022-05669-01
Date 30/06/2022
Dossier suivi par Floris VERPILLET
Objet Formation Collective GF - 2022

Définition des Prestations	Quantité	Montant Unitaire € TTC	Montant Total € TTC
Prestation :			
Formation Collectif GF " Clôture d'exercice " pour le 21-11-2022. Format Distanciel / Visio Participant : Aurélie LABAN / Cathy CICHOSZ (Tarif dégressif pour le 2ème participant)	1,00 j	650,00 €	650,00 €
Total TTC			650,00 €

Prérequis indispensables

Les prérequis, les objectifs, le public, la durée du stage ainsi que la modalité d'apprentissage sont indiqués dans le catalogue pour chaque thème de formation.
En acceptant le devis, le participant atteste avoir pris connaissance de ces informations, valide les prérequis et au moins trois mois de connaissance métier sur le poste.

Remarques

En présentiel, nos prix s'entendent déjeuner et support compris, frais de déplacement à votre charge.
A distance, nos prix s'entendent support compris à télécharger.
Les formations (collectives) peuvent être exonérées de TVA sous certaines conditions.
Validité du devis : 3 mois.

Bon pour accord le (*) : **9/7/2022**

N°Engagement OBLIGATOIRE (**):

Nom :

Fonction :

Signature

Pour le Maire et par délégation
en vertu de l'arrêté n° 2020/114
du 20/10/2020

Yasmine VO
Directrice des Ressources Humaines

Cachet de la Collectivité :



(*) A retourner par mail (commerce.sedentaire@cirilgroup.com).

(**) A préciser pour tout bon pour accord.

NB : La validation de ce devis (par Bon Pour Accord ou Bon De Commandes) implique l'acceptation des modalités pratiques des formations continues ainsi que des conditions générales de vente précisées dans le catalogue et des conditions de services précisées ci-après.

MODALITES PRATIQUES DES FORMATIONS CONTINUES

FORMATIONS COLLECTIVES EN PRESENTIEL

Les formations collectives sont dispensées dans nos centres de formation :

- AIX-EN-PROVENCE : 7A, route de Galice
- LA ROCHE-SUR-YON : 50, rue Paul Emile Victor
- LILLE : 46, rue des Canoniers
- PARIS : 37-39, rue Ledru-Rollin (12e arrt)
- VILLEURBANNE : 49, avenue Albert Einstein

Les dates de formations collectives sont détaillées dans le calendrier 2022 (disponible sur simple demande et sur www.cirilgroup.com).

Les inscriptions sont à nous faire parvenir par mail à commerce.sedentaire@cirilgroup.com. Elles seront validées par la réception d'un bon de commande au plus tard 3 semaines avant le début du stage. Passé ce délai, nous pourrions être amené à vous proposer de nouvelles dates de sessions.

Convocation :

Une convocation ainsi qu'une convention de formation sont envoyées par mail 7 à 15 jours avant le début du stage. Cette convocation comprendra des éléments d'informations rappelant le thème, la date et lieu de la formation, les horaires et accompagnée d'un plan d'accès avec des propositions d'hébergement.

Le déjeuner est compris dans la prestation.

A l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation est rempli par le stagiaire et une attestation de stage est délivrée automatiquement à l'adresse mail indiquée par le participant.

Johanna MASI, assistante formation, est à votre disposition pour répondre à vos questions sur les modalités administratives

jmasi@cirilgroup.com.

Modalités pédagogiques et conditions matérielles :

Les cours ont lieu dans des salles de formations adaptées à notre enseignement et équipées d'un ordinateur par participant.

Une base de formation est mise à disposition de chaque stagiaire pour la réalisation des exercices et un support de cours est fourni en début de formation.

Les sessions de formation seront assurées à partir d'un minimum de cinq participants et ne pourront excéder dix participants.

Horaires :

Accueil des participants à partir de 8h45 - Formation de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

FORMATIONS COLLECTIVES A DISTANCE

Les dates de formations collectives animées à distance sont détaillées dans le calendrier 2022 (disponible sur simple demande et sur www.cirilgroup.com).

Les inscriptions sont à nous faire parvenir par mail à commerce.sedentaire@cirilgroup.com. Elles seront validées par la réception d'un bon de commande au plus tard 3 semaines avant le début du stage. Passé ce délai, nous pourrions être amené à vous proposer de nouvelles dates de sessions.

Convocation :

Une convocation ainsi qu'une convention de formation sont envoyées par mail 7 à 15 jours avant le début du stage. Cette convocation comprendra le nom du formateur, le thème, la date, les horaires, le support de cours téléchargeable et l'évaluation de la formation à renvoyer en fin de stage. La réception de cette évaluation déclenchera l'envoi de l'attestation de formation.

Johanna MASI, assistante formation, est à votre disposition pour répondre à vos questions sur les modalités administratives

jmasi@cirilgroup.com.

Modalités pédagogiques et conditions matérielles :

La formations se déroule via un logiciel de prise en main à distance. Le formateur envoie une invitation par mail au participant la veille de la formation. Nous vous conseillons de vous connecter à 8h30 pour assurer un début de formation à 9h00 ou à 13h30 pour un début de formation à 14h00.

Une base de formation est mise à disposition de chaque stagiaire pour la réalisation des exercices et un support de cours est fourni en téléchargement avec la convocation. Pour les formations Services Techniques, SIG et Décisionnel, le support de cours sera transmis par mail après la formation.

Pour participer à nos sessions de formation « à distance », il suffit :

- D'un ordinateur (un poste par participant) connecté en local.
- D'une connexion internet suffisante (privilégiez une connexion internet par câble RJ45).
- D'un microphone obligatoire.
- De haut-parleurs, écouteurs ou casque.
- De 2 écrans si possible mais non obligatoire (un écran pour suivre la formation, un écran pour la base de formation).

Aide à la connexion :

Lors de l'inscription, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer le numéro de téléphone direct du participant. Le formateur pourra le joindre en cas de difficulté de connexion en début de formation. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre service informatique pour la préparation de la formation.

Les sessions de formation seront assurées à partir d'un minimum de trois participants et ne pourront excéder sept participants (sauf indication contraire dans le contenu du stage).

Horaires :

Ciril : connexion des participants à partir de 8h30 - Formation de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Business Geografic : connexion des participants à partir de 8h30 - Formation de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pour les formations d'une durée de 3 heures : connexion des participants à partir de 8h30 ou 13h30 - Formation de 9h00 à 12h00 ou de 14h00 à 17h00.

Pour les formations CIVIL Net RH Elections professionnelles et AnalySDIS Qlik Sense : Connexion des participants à partir de 8h30 - Formation de 9h00 à 13h00.

CONDITIONS DE SERVICES FORMATIONS CATALOGUES CIRIL GROUP

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions de Services ont pour objet de définir, dans le cadre du Contrat, les conditions d'exécution des Formations Catalogues de Ciril GROUP pour le compte du Client, les Formations Catalogues en question étant fonctions des commandes de ce dernier.

Article 2 : Définitions

Les termes débutant par une majuscule au sein des présentes Conditions de Services, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après :

« **Formation Catalogue** » désigne les services consistant en des Formations Collectives, des Formations Collectives à Distance, des Formations Dédiées sur Site, des Formations Dédiées à Distance telles ou des Téléformations telles que détaillées dans le catalogue de formations de Ciril GROUP.

« **Formation Collective** » désigne les formations standards de Ciril GROUP détaillées dans son catalogue de formations et identifiées dans celui-ci comme formations collectives, étant précisé que ces Formations Collectives sont réalisées, sauf accord conjoint des Parties, dans les salles de formation mises à disposition par Ciril GROUP et que plusieurs clients peuvent assister à une même Formation Collective.

« **Formation Collective à Distance** » désigne les formations standards de Ciril GROUP détaillées dans son catalogue de formations et identifiées dans celui-ci comme pouvant être réalisées sous la forme de formations collectives à distance, étant précisé que ces Formations Collectives à Distance sont réalisées par l'intermédiaire des outils de formation à distance de Ciril GROUP et que plusieurs clients peuvent assister à une même Formation Collective à Distance.

« **Formation Dédiée sur Site** » désigne les formations standards de Ciril GROUP détaillées dans son catalogue de formations et identifiées dans celui-ci comme pouvant être réalisées sous la forme de formations dédiées sur site, étant précisé que ces Formations Dédiées sur Site sont réalisées dans une salle de formation du Client.

« **Formation Dédiée à Distance** » désigne les formations standards de Ciril GROUP détaillées dans son catalogue de formations et identifiées dans celui-ci comme pouvant être réalisées sous la forme de formations dédiées à distance, étant précisé que ces Formations Dédiées à Distance sont réalisées par l'intermédiaire, sauf tolérance, des outils de formation à distance de Ciril GROUP et que seules les personnes physiques désignées au préalable par le Client peuvent y assister.

« **Téléformation** » désigne les téléformations standards de Ciril GROUP détaillées dans son catalogue de formations et identifiées dans celui-ci comme pouvant être réalisées sous la forme de téléformations, étant précisé que ces Téléformations sont réalisées par l'intermédiaire, sauf tolérance, des outils de formation à distance de Ciril GROUP et que seules les personnes physiques désignées au préalable par le Client peuvent y assister.

Article 3 : Effet, durée et reconduction

Les commandes de Formations Catalogues lient les Parties dès l'acceptation par Ciril GROUP du Bon de Commande par lequel le Client en passe commande. Elles ne sont pas reconductibles, toute demande supplémentaire de Formation devant faire l'objet d'un nouveau Bon de Commande. Hors cas de force majeure, toute demande de report ou d'annulation d'une Formation Catalogues par une Partie devra être effectuée auprès de l'autre Partie à minima trente (30) jours avant ladite Formation, étant précisé qu'hors cas de force majeure, (a) les montants dus au titre des Formations Catalogues annulées mais non reportées par le Client alors qu'elles auraient fait l'objet d'un Bon de Commande au préalable resteront dus à Ciril GROUP et (b) les montants dus au titre des Formations Catalogues annulées et reportées par le Client alors qu'elles auraient fait l'objet d'un Bon de Commande au préalable resteront dues pour moitié à Ciril GROUP, sans préjudice du paiement intégral des nouvelles Formations Catalogues planifiées du fait du report.

Article 4 : Inscription aux formations

Seules les personnes préalablement inscrites aux Formations Catalogues peuvent y assister. Les inscriptions aux Formations Catalogues doivent parvenir à Ciril GROUP au plus tard trois (3) semaines avant leur commencement. De plus, Ciril GROUP se réserve la faculté (a) de refuser ou d'annuler toute inscription qui ne serait pas confirmée par un Bon de Commande au plus tard trois (3) semaines avant le commencement des formations envisagées et (b) de refuser ou d'annuler toute inscription qui ne répondrait pas aux prérequis nécessaires au suivi des formations envisagées, ces prérequis étant précisés au catalogue des formations de Ciril GROUP. Le Client dispose pour sa part de la possibilité de remplacer la ou les personnes qu'il aurait inscrites aux Formations Catalogues à tout moment à condition cependant d'en informer Ciril GROUP avec un préavis raisonnable. Les nombres minimum et maximum de personnes pouvant s'inscrire à une même Formation Catalogue sont déterminés pour chacune d'elles au catalogue de formation de Ciril GROUP. Par exception, en dehors de ces limites, Ciril GROUP se réserve la possibilité de reporter la session de Formation envisagée et d'en proposer des dates ultérieures.

Article 5 : Modalité de réalisation des formations

Les modalités de réalisation des Formations Catalogues sont déterminées dans l'offre de Ciril GROUP ainsi que dans son catalogue de formations. Les Formations Catalogues pourront donner lieu sous conditions à l'établissement de conventions de formation professionnelle qui en rappelleront les principales modalités de réalisation ainsi que les modalités financières. De manière exceptionnelle, par exemple pour des raisons sanitaires et de sécurité des participants et des formateurs, les Formations Catalogues peuvent être réalisées à distance à l'initiative de Ciril GROUP. Dans le cadre des Formations Catalogues réalisées à distance, le Client reste seul responsable des ressources nécessaires à la connexion à l'outil de formation à distance de Ciril GROUP, notamment s'agissant de ses ordinateurs et de sa connexion au réseau Internet.

Article 6 : Information sur la facturation

Les factures liées aux Formations Catalogues seront adressées directement au Client qui pourra ensuite, le cas échéant et en fonction des situations, en demander le remboursement auprès d'un opérateur de compétences, leur prise en charge par celui-ci ne pouvant en aucun cas conditionner le règlement desdites factures par le Client auprès de Ciril GROUP.